

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 48

Artikel: On père prudeint
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'œuvre à 9 heures du soir. L'espoir et la joie doublaient ses forces ; à peine s'accordait-il le temps d'avalier de temps en temps quelques gorgées de piquette. Au petit jour, il se présentait exténué, ruisselant de sueur, au père Sami qui se levait, le priant de venir constater que sa besogne était achevée. Le vieux ne parut ni enthousiaste d'un tel tour de force, ni reconnaissant ; il dit seulement : « Eh ! bien, ça te fera une journée de plus, voilà tout. »

— Et votre promesse ?

— As-tu été assez bête pour ne pas comprendre la plaisanterie ?

A ces mots, cyniques et cruels, Etienne devint livide, battit l'air de ses bras, et tomba lourdement sur la terre.

Il était mort.

Dès lors, chaque nuit de clair de lune, le bruit de la faux qu'on aiguise, alternant avec celui de la faux qui tranche l'herbe, se fit entendre autour de la demeure de Sami. Celui-ci, tourmenté de remords, ne put supporter ce reproche éloquent de sa victime ; il quitta son domaine, mais ne réussit jamais à l'affermier ; personne non plus ne voulut louer cette maison, qui tomba de vétusté. Louise mourut deux ans après son ami, le chagrin l'ayant minée sourdement.

Telle fut la légende racontée aux jeunes Lausannois, qui s'en retournèrent encore plus pensifs que la veille, partagés entre le parti-pris de ne pas croire aux revenants, et le désir de trouver une explication naturelle à ce qui ne leur était point encore expliqué.

Sophie TROTTENVILLE.

Un déjeuner de chasseur.

C'était en septembre dernier. Deux gendarmes en tournée aperçurent, à quelque distance de Bussigny et sur la lisière d'un bois, un homme qui portait un fusil et qui semblait vouloir se soustraire à leurs regards. Croyant avoir affaire à un braconnier, ils s'approchèrent à pas précipités. De son côté, le soi-disant braconnier entre dans la forêt et disparaît aux yeux des gendarmes, qui redoublent de vitesse. Ceux-ci le poursuivent ainsi sans succès pendant plus de demi-heure, au milieu des fourrés.

— Tout à coup, ils l'aperçoivent, et croient enfin mettre la main sur leur proie. Mais notre homme, qui est jeune, vigoureux, et excellent gymnaste, avise un grand arbre, et, avec l'agilité d'un singe, grimpe jusqu'à la cime.

— Descendez - donc, monsieur, s'écrie un des gendarmes.

Pas de réponse. Et les deux représentants de la force publique jurent alors de ne point quitter la place. Sans s'émouvoir, le chasseur tire de sa carnassière un morceau de pain et la moitié d'un poulet froid, puis commence un frugal déjeuner, qu'il arrose de temps en temps du contenu de sa gourde.

Les gendarmes, ébahis, commencent à perdre courage ; mais l'idée d'abandonner une si belle capture leur rend bientôt toute leur énergie. L'un d'eux, le plus jeune, se décide à agir, et, se servant de ses deux mains et des épaules de son camarade,

arrive péniblement jusqu'au chasseur sans que celui-ci fasse mine de défendre la place.

« Au nom de la loi, votre permis ! » dit le gendarme en saisissant le chasseur au collet.

Ce dernier tire son permis de sa poche et le présente gracieusement.

— Mais... il est en règle ! s'écrie le gendarme furieux.

— Je le sais bien, dit l'autre avec calme.

— Alors, pourquoi vous sauvez-vous ?

— Est-ce que je vous ai dit de me suivre ?

— Pourquoi grimpez-vous sur cet arbre ?

— Est-ce que je vous ai dit d'y monter ? Moi, je viens déjeuner ici tous les matins, c'est mon plaisir.

— Mais il fallait nous le dire.

— Vous ne me l'avez pas demandé.

— C'est vrai, répond Pandore, et, pour se consoler de leur mésaventure, les deux gendarmes allèrent boire un verre à l'auberge de Bussigny, où ils jouèrent au binocle un litre de petit blanc.

On père prudeint.

— Tot parâi, Sami, quand on a dâi valets on a bin dâo bounheu d'étrè ein Suisse et na pas ein France po ne pas que ecliâo pourro z'einfants séyont d'obedzi d'allâ teri âo soo, coumeint cein sè fasâi lè z'autro iadzo, po savâi se saront troupiers oï âo na, kâ l'est on rudo affèrè dè cheintrè cauquon dè sa famille s'ein allâ âo diablo pè lo Tonquien sè fèrè escofiÿi pè lè sauvadzo âo mémameint sè tapâ contrè lè z'hurlans, sein savâi se ne sè farâ pas escarfailli et éterti âo se reveindrâ tot estraupîâ po lo restant dè sè dzo, tandi que tsi no lè simplio sordâ ne font què dè passâ on écoula et dè fèrè on rassseimblémeint, iò n'ia rein à risquâ, et tot est de. Mâ dein ecliâo pays iò sont adé à niézi et à batailli, on est adé ein couson dè sè vairè émelluâ on bio matin su lo champ dè bataille.

— Ah ! l'est bin veré, cein que te dis quie, Dani, et se y'éte Français, et que mon valet dussè fèrè lo serviço militéro dein lè z'armières, tatséré dè lo fèrè recrutâ dein cein que lâi dient la marina, que c'est dâi troupiers que vont ein liquiettès, kâ ne sè battont pas soveint et sont pas la mâiti atant espôsâ âi coups dè pétâirus què lè pioupious que restont su lo pliansi âi vatsès, iò l'ennemi pâo étrè catsi pertot, dein on bosson, derrâi on adze, âo fond d'on terreau, enfin iò que sâi.

— D'accôo ! mâ tot parâi su portant pas tant dè te n'avi po cein qu'eïn est dè recrutâ lo min, et por mè y'amèrè onco mi que sâi dein on bataillon à pi què per dessus on naviot.

— Et porquière, Dani ?

— Eh bin, paceque su on naviot n'ia pas moïan dè s'einsauvâ se l'affèrè s'étsâodè on bocon.

On lârro véridiquo.

On pandoure qu'avâi einviâ dè passâ l'hivai âo tsaud, passâvè on dzo dévant la boutequa d'on relogeu iò ne vayâi nion dedein, et corbè on carreau à la granta porta vitraïe po accrotsi dâi montrès qu'é-